



DÉCLARATION DES MINISTRES DE LA JUSTICE

Livingstone, Zambie

25 - 26 août 2015

Les Ministres de la Justice des Pays Membres de la Conference Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL) ou leurs Représentants dont la République d'Angola, la République du Burundi, la République Centrafricaine, la République du Congo, la République Démocratique du Congo, la République du Kenya, la République du Rwanda, la République Soudan, la République du Soudan du Sud, la République Unie de Tanzanie, la République d'Ouganda et la République de la Zambie se sont rencontrés à Livingstone, en Zambie du 25 au 26 août 2015 et se sont engagés à :

1. Adopter la Feuille de Route 2015 - 2018 pour la domestication préparée par les Coordinateurs Nationaux et les Points Focaux Juridiques;
2. Accélérer et finaliser le processus de domestication des Protocoles, spécifiquement les quatre protocoles prioritaires (Protocole sur la Non-Aggression et la Défense Mutuelle, Protocole sur la Coopération Judiciaire, Protocole sur la Prévention et la Répression des Violences Sexuelles et Basées sur le Genre ainsi que le Protocole sur l'Exploitation Illégale des Ressources Naturelles) avant la fin de l'année 2016, et finaliser le processus de domestication des Protocoles qui restent avant la fin de 2018;
3. Instruire le Secrétariat de la CIRGL d'accélérer la préparation d'une loi modèle en vue d'accélérer la mise en oeuvre de la domestication des trois protocoles ci-après:

- Protocole sur la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité et de toute forme de discrimination
 - Protocole sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes
 - Protocole sur les droits à la propriété des rapatriés
4. Instruire le Secrétariat de la CIRGL à initier un processus avec les parties prenantes nationales sur l'utilisation des lois modèles dans le processus de domestication ;
 5. Organiser un audit sur la mise en oeuvre du Pacte et des Protocoles et instruire le Secrétariat de la CIRGL à appuyer les pays membres dans cet exercice;
 6. Soumettre des rapports semestriels au Secrétariat de la CIRGL sur les progrès réalisés en vue d'assurer la mise en oeuvre de la Feuille de Route pour la domestication au niveau national;
 7. Soumettre des rapports semestriels au Secrétariat de la CIRGL sur les mesures prises en vue de renforcer la coopération judiciaire spécialement dans l'extradition des fugitifs et des prévenus, et l'assistance mutuelle dans le jugement des procès;
 8. Promouvoir la Coopération Juridique Mutuelle en vue de combattre les crimes transnationaux et spécialement le terrorisme dans la Région des Grands Lacs;
 9. Accorder un appui budgétaire et logistique pour la mise en oeuvre du plan d'action national ;
 10. Instruire le Secrétariat de la CIRGL à préparer des Lois Modèles pour les protocoles qui restent ;
 11. Se rencontrer chaque année pour évaluer la mise en oeuvre du Pacte, le processus de domestication des protocoles, de coopération judiciaire et d'assistance judiciaire mutuelle entre les pays membres;



12. Soumettre la présente déclaration au prochain Sommet Ordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CIRGL.

La réunion a apprécié l'offre de la République d'Ouganda d'abriter la prochaine réunion des Ministres de la Justice à une date qui sera convenue avec le Secrétariat de la CIRGL.

La réunion a exprimé son appréciation envers le Gouvernement et le peuple de la Zambie pour l'accueil chaleureux et l'hospitalité accordés à toutes les délégations.

Fait à Livingstone, Zambie le 26 août 2015

A handwritten signature in dark ink, reading "Antonio Bento Bembe", is written over a horizontal dashed line.

**Son Excellence Monsieur Antonio Bento Bembe
Ministre d'Etat aux Droits Humains de la République d'Angola et
Président de la Séance**